

Édition spéciale 2015

LE FIL D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL
Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles
Éditeur responsable : François Graas
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agrégation : P901135



PB-PP B-4716
BELGIE(N) - BELGIQUE



LES VILLES LUMIÈRES ÉCRIVENT POUR LES DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL





www.amnesty.be



lefil@amnesty.be



+32 (0) 2/538 81 77



www.facebook.com/amnestybe



twitter.com/amnestybe



www.youtube.com/amnestybe



En devenant membre d'Amnesty International, vous recevrez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.

Pour devenir membre : aider.amnesty.be/membre-lefil/
ou contactez-nous par téléphone au 02/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉS !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot — mligot@amnesty.be.

NOM

PRÉNOM

N° de membre

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

LE FIL D'AMNESTY

Coordination : Valérie Michaux (vmichaux@amnesty.be)
Amnesty International Belgique francophone
9, rue Berckmans • 1060 Bruxelles
Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé.
Tous droits de reproduction réservés.

Avec le soutien de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



Nous vous présentons dans ce numéro des individus qui se battent chaque jour pour défendre leurs droits fondamentaux et ceux des autres personnes dans leur pays. Ou parfois même qui se retrouvent en prison seulement pour avoir osé exprimer leur point de vue. Ou en raison de leur orientation sexuelle.

Bref, des victimes de régimes, qu'ils soient étatiques ou du chef de groupes armés, qui ne respectent pas les droits fondamentaux.

Les femmes et les hommes qui se trouvent dans ce numéro ont besoin de votre soutien, et grâce à l'action de nos groupes locaux, nous allons les mettre en avant, vous proposer des actions d'écriture dans plus de vingt villes.

Nous espérons que vous pourrez aller rejoindre ces activités (www.amnesty.be/villeslumieres) et agir ainsi concrètement en faveur de ces victimes.

Mais comment ne pas faire le lien? Nous bouclons ce numéro à un moment où des torrents de haine raciste balayent l'Europe. Ce

courant détestable a été ravivé, relancé, à l'occasion de l'arrivée en Europe de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui fuient précisément ces types de violations des droits humains. Qui essaient d'échapper à la mort et la terreur. Des individus qui pourraient, pour une large majorité d'entre eux, eux aussi figurer dans ce numéro.

Mais nous espérons aussi que vous pourrez agir pour ces centaines de milliers de personnes qui ont aussi un besoin urgent de notre soutien. Il va falloir lutter pied à pied contre les clichés et rappeler à nos dirigeants le sens des Conventions de Genève sur le droit d'asile.

Bref, le 10 décembre cette année va être le 10 décembre de tous les dangers.

Philippe Hensmans

Directeur général d'Amnesty International
Belgique francophone



LES INDIVIDUS EN DANGER ONT BESOIN DE NOS MOTS !



Un triste constat s'impose : dans le monde, le nombre d'individus victimes de violations des droits humains reste très élevé. En réaction, en décembre, dans plus de 200 pays et régions, des sympathisants d'Amnesty vont écrire des lettres pour leur venir en aide. En Belgique également !

Dans de nombreux pays, des activistes sont emprisonnés pour le simple fait d'avoir exprimé leur opinion, des manifestants sont torturés et privés arbitrairement de liberté, des femmes meurent en couche faute de soins adéquats, etc. Ce sont des individus en danger.

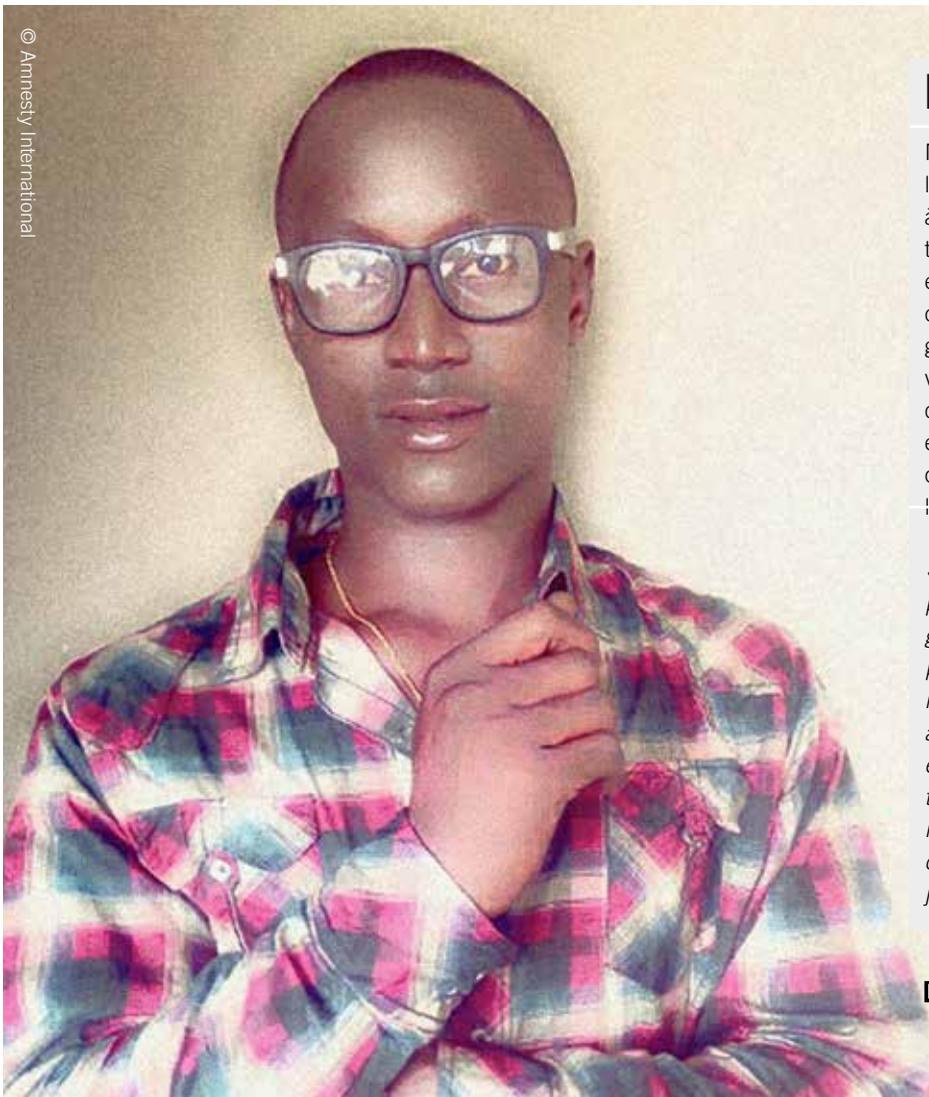
Pour leur venir en aide, en plus des actions menées tout au long de l'année, Amnesty International organise en décembre « Écrire pour les droits ». Des milliers de personnes vont écrire des lettres en faveur de ces personnes dont les droits les plus fondamentaux sont bafoués.

« ÉCRIRE POUR LES DROITS », ÇA MARCHE !

Nos mots, nos lettres, en plus d'apporter du réconfort aux victimes de violations des droits humains et à leurs familles, exercent une pression sur les dirigeants et ceux qui prennent les décisions. Ainsi, des tortionnaires sont amenés devant la justice, des prisonniers de conscience sont libérés.

Un exemple parmi tant d'autres : au Cambodge, Yorm Bopha, emprisonnée depuis septembre 2012 pour avoir protesté contre des expulsions forcées dans sa communauté, a été libérée en novembre 2013 grâce aux lettres envoyées par près de 253 000 militants d'Amnesty!

© Amnesty International



MOSES AKATUGBA

Nigéria, le 28 mai 2015. Submergé par l'émotion, Moses, condamné à 16 ans à la peine de mort pour le vol de trois téléphones (ses aveux ont par ailleurs été obtenus sous la torture), vient d'apprendre qu'il a été gracié par le gouverneur de l'État du Delta. Il saura vite que ce dernier a cédé sous le flot de lettres, d'e-mails, de tweets, etc. envoyés par des milliers de personnes qui, avec Amnesty, ont dit non à l'injustice.

« Lorsque j'ai appelé ma mère de la prison pour lui dire que j'avais été gracié après avoir passé 10 ans en prison, elle s'est évanouie. Lorsqu'elle m'a ensuite vu pour la première fois après toutes ces années en prison, elle m'a pris dans ses bras et m'a serré très fort. Pendant 15 minutes, elle ne m'a pas lâché. Pendant tout ce temps, des larmes de joie coulaient sur ses joues. »

ÉCRIRE POUR LES DROITS AVEC LES VILLES LUMIÈRES

Ce 10 décembre, pour la Journée internationale des droits de l'homme, une vingtaine de communes arboreront le label « Villes lumières » d'Amnesty. L'occasion pour les citoyens de venir écrire des lettres en faveur d'individus dont les droits sont bafoués. Une soirée qui peut faire la différence pour toutes ces personnes en danger !



Villes Lumières : un événement public qui marque la journée internationale des droits humains ; un label attribué à une commune qui s'engage concrètement pour le respect des droits humains ; une occasion pour le public de s'engager concrètement en participant à l'action « Écrire pour les droits ».



Cette année, plus de vingt communes de Wallonie et de Bruxelles se sont engagées en faveur des droits humains avec Amnesty International et mettront en place, en collaboration avec nos groupes locaux, une action de portée internationale : « Écrire pour les droits ». L'occasion pour le public de donner un sens concret au respect des droits humains par une démarche emblématique d'Amnesty International : écrire une lettre pour défendre une personne dont les droits fondamentaux sont bafoués.

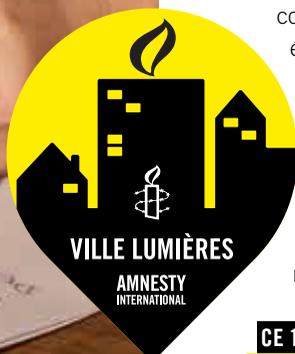
Les groupes locaux d'Amnesty mettront en lumière des individus en danger pour lesquels ils se battent depuis parfois des années. Ils présenteront au public et aux autorités communales ces hommes et ces femmes qui, dans le monde entier, vivent des situations injustes et terribles : arrestations arbitraires, emprisonnements sans jugements, actes de torture, etc.

Cette action, « Écrire pour les droits », permet au public de venir en aide concrètement et directement à des personnes qui vivent des situations intolérables du point de vue des valeurs défendues par Amnesty International, celles présentes dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les règlements internationaux qui protègent les droits de la personne. Écrire des lettres en faveur d'individus en danger, c'est leur sortir de l'anonymat, c'est leur redonner de l'espoir, c'est donner de la visibilité à leurs cas... et c'est souvent gagner une bataille contre l'injustice.

Cette édition spéciale du Fil d'Amnesty présente les cas de dix-neuf individus en danger. En consultant la page spéciale consacrée à cette action sur notre site web, vous saurez directement quelles sont les Villes lumières 2015 d'Amnesty et où agir pour quel individu.

Le soir du 10 décembre, les groupes locaux d'Amnesty mettront à la disposition du public des stylos, du papier, des lettres pré-écrites, etc. Les institutions communales présenteront quant à elles au cours des semaines précédant l'action le(s) cas défendu(s) par le biais de leurs canaux de communication. Le jour « J », les bourgmestres, les échevins et les conseillers se mobiliseront eux aussi et écriront des lettres.

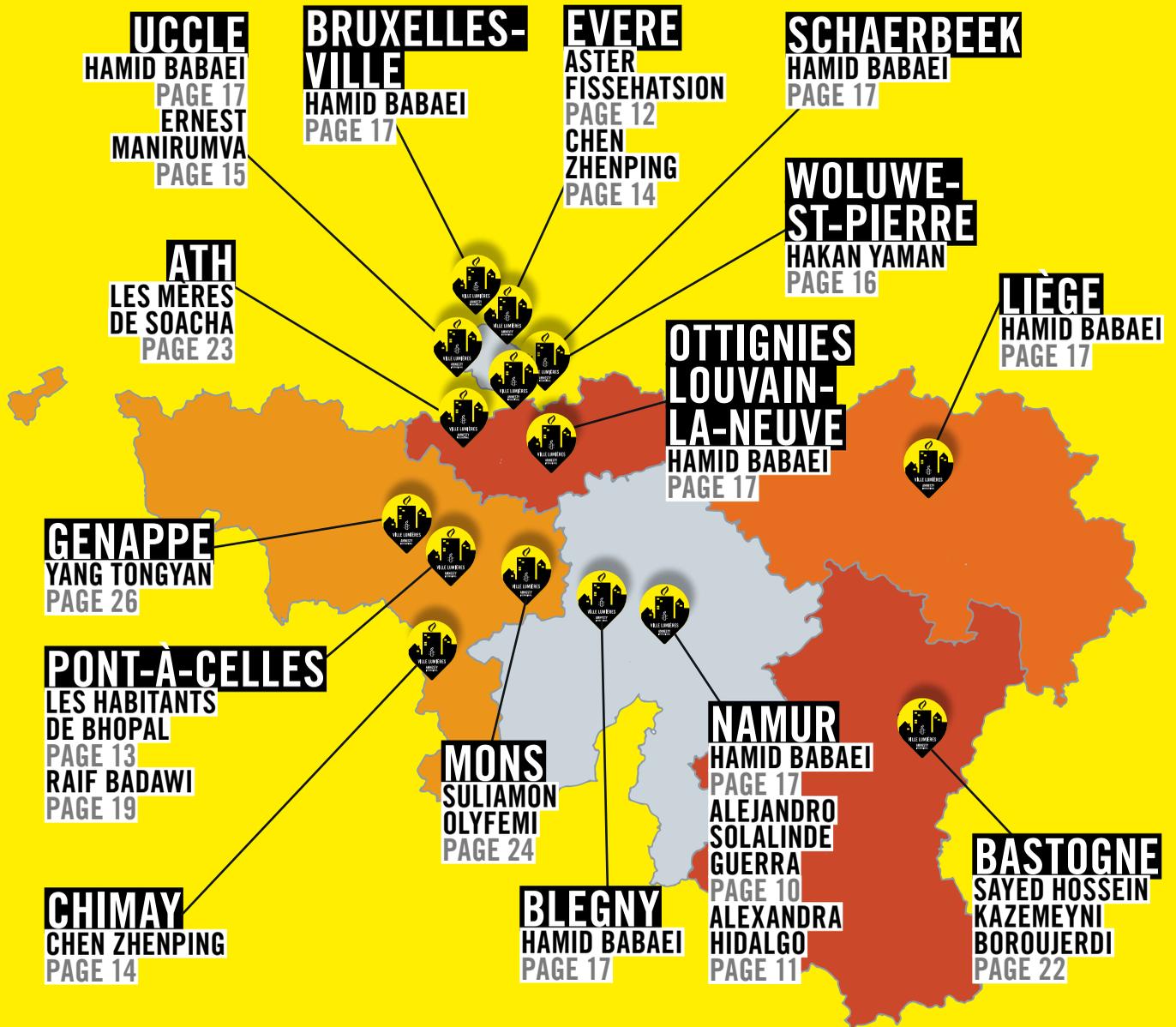
Si aucune action n'est organisée près de chez vous, pas de panique! Vous pouvez organiser vous-même une séance d'écriture dans une maison de quartier, une salle associative, etc. Tout ce que vous avez à faire, c'est nous contacter et nous vous appuierons!



CE 10 DÉCEMBRE, À BRUXELLES ET EN WALLONIE

Soyons des centaines, des milliers à écrire des lettres pour que des lumières s'allument et apportent de l'espoir à tous les Hamid, Raif, Alexandra, Waleed, Hakan, Aster, Alejandro, Chen, etc. Alors, vous aussi, mobilisez-vous : rendez-vous dans la commune la plus proche pour écrire en faveur des droits humains et défendre un des individus en danger qui ont plus que jamais besoin de votre plume.

DES VILLES LUMIÈRES PRÈS DE CHEZ VOUS !



POUR PLUS DE DÉTAILS
ET POUR LA LISTE COMPLÈTE DES VILLES LUMIÈRES
ET DES COMMUNES PARTICIPANT À L'ACTION « ÉCRIRE POUR LES DROITS » :
rendez-vous à l'adresse suivante : www.amnesty.be/villeslumieres



En Chine, les Ouïghours sont victimes d'une discrimination généralisée, dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et du logement. Leur liberté religieuse est entravée et ils sont mis à l'écart sur le plan politique. Par ailleurs, dans le cadre d'une campagne des autorités chinoises visant à « frapper fort » contre le « terrorisme violent et l'extrémisme religieux », il est à craindre que les personnes ouïghoures mises en cause ne soient pas jugées dans le cadre de procédures équitables.

ABLIKIM ABDIRIYIM

Ablikim Abdiriyim a été condamné par la justice chinoise à 9 ans de prison en 2007 pour « incitation et participation à des activités à caractère sécessionniste ». Il a été libéré le 31 mai dernier, mais les actes de torture dont il a été victime demeurent impunis.

Ablikim Abdiriyim, fils de la militante des droits humains Rebiya Kadeer, a été arrêté le 29 mai 2006, ainsi que sa sœur, son frère et six autres membres de la famille de sa mère, dans le but de les empêcher de rencontrer une délégation du Congrès des États-Unis qui avait prévu de les voir le lendemain. La presse officielle chinoise a cependant affirmé qu'ils avaient été arrêtés en raison d'irrégularités financières commises dans le cadre de

la gestion des entreprises de Rebiya Kadeer. Le 22 janvier 2007, Ablikim a été jugé et condamné à neuf ans d'emprisonnement pour « incitation et participation à des activités à caractère sécessionniste ». Selon ses proches, il n'a pas eu accès à un avocat durant son procès. Ablikim Abdiriyim a été libéré le 31 mai 2015 après neuf ans d'emprisonnement dans la prison numéro 4 de la région autonome ouïghoure du Xinjiang.

VENEZ ÉCRIRE

Pour que soit menée une enquête exhaustive et impartiale sur les allégations selon lesquelles Ablikim Abdiriyim a été torturé en détention et pour que soient traduits en justice les auteurs de ces actes ! Il faut également que soit respecté et protégé le droit des Ouïghours à avoir leur propre vie culturelle, à pratiquer leur propre religion et à utiliser leur propre langue !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



Au Mexique, un grand nombre de défenseurs des droits humains sont quotidiennement menacés, agressés ou tués en représailles à leur travail. À la connaissance d'Amnesty International, aucun responsable n'a été identifié ou traduit en justice en 2014.

© Martha Izquierdo

 **NAMUR**

ALEJANDRO SOLALINDE GUERRA

Alors qu'il consacre sa vie à offrir aux migrants un lieu d'accueil sûr, Alejandro Solalinde Guerra, un prêtre catholique mexicain, est sans cesse la proie de menaces et de manœuvres d'intimidation de la part des bandes et des fonctionnaires locaux.

sont victimes de passages à tabac, d'enlèvements, de viols, voire de meurtres.

Le 10 janvier 2007, alors qu'il tentait de venir en aide à des Guatémaltèques détenus illégalement (qui ont disparu par la suite), le Père Solalinde a été arrêté et privé de liberté pendant plusieurs heures par la police. Les policiers ont alors usé de violence contre lui et d'autres Guatémaltèques. Ils ont finalement été libérés sans inculpation. Depuis lors, le Père Solalinde fait l'objet d'intimidations fréquentes. Les craintes concernant sa sécurité demeurent.

Chaque année, des milliers de migrants sans papiers, principalement originaires d'Amérique centrale, traversent le Mexique pour se rendre aux États-Unis, où ils espèrent avoir une nouvelle vie et échapper à la misère et à l'insécurité qui règnent dans leur pays. Au cours de leur périple, beaucoup d'entre eux

VENEZ ÉCRIRE
Pour protéger Alejandro Solalinde Guerra et, plus globalement, les défenseurs des droits humains au Mexique !
POUR PLUS D'INFORMATIONS
Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



Au Vénézuéla, l'impunité reste pour Amnesty International une source de préoccupation.

© Amnesty International

 **NAMUR**

ALEXANDRA HIDALGO

Enlevée, torturée et violée par un groupe d'hommes il y a plus de 10 ans, Alexandra Hidalgo se bat depuis lors pour que justice soit faite.

Caracas, Vénézuéla, mai 2004. Alexandra Hidalgo est enlevée par des hommes armés. Les yeux bandés, elle est conduite dans un endroit isolé, où elle est violée et torturée de manière répétée par un groupe d'hommes, y compris son ex-mari, à l'époque lieutenant-colonel dans l'armée vénézuélienne. À la fin de la journée, elle est ramenée en voiture dans le centre de la capitale et est abandonnée devant l'école de sa fille. Lorsqu'elle a affirmé à son ex-mari qu'elle l'avait reconnu durant son calvaire, il l'aurait menacée de mort, elle et ses enfants, si elle parlait. Le lendemain, elle est parvenue à se saisir de son téléphone portable et y a trouvé une preuve. Elle s'est alors rendue à la police.

Parmi ses agresseurs, deux ont été reconnus coupables et condamnés à 8 ans de prison, deux reconnus non coupables et un autre a pris la fuite. Son ex-mari a été inculpé d'enlèvement, de vol et de complicité de vol de voiture aggravé en juillet 2004 et a été arrêté en décembre mais n'a jamais été traduit devant un tribunal. En avril 2005, il a bénéficié d'une libération conditionnelle et a immédiatement pris la fuite. Capturé en 2011, son audience a été reportée de nombreuses fois. Son procès avait finalement débuté en 2012 mais, le juge présidant le procès ayant été suspendu, tout a été annulé.

VEenez ÉCRIRE

Pour que tous les agresseurs présumés d'Alexandra, y compris son ex-mari, soient traduits en justice !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



© DR



ASTER FISSEHATSION



En Érythrée, un grand nombre de personnes sont arrêtées arbitrairement et détenues au secret sans inculpation ni jugement pour différents motifs (elles ont critiqué la politique du gouvernement, sont soupçonnées d'être des opposants, etc.). Le plus souvent, leurs proches ignorent leur sort. Certains prisonniers d'opinion sont incarcérés sans inculpation ni jugement depuis 20 ans.

Aster Fissehatsion est détenue sans inculpation ni jugement depuis 2001 pour le simple fait d'avoir signé une lettre ouverte appelant le président érythréen à ouvrir un dialogue démocratique.

Après l'indépendance de l'Érythrée en 1991, Aster a travaillé dans divers ministères gouvernementaux et a été élue au comité central du parti au pouvoir, le Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ). En raison de sa position critique envers le gouvernement, elle a été chassée de son emploi gouvernemental en 1996, mais a été réintégrée en 1999.

En 2001, des critiques ont été émises au sein du FPDJ, seul parti politique de l'Érythrée, quant à la manière dont le Président dirigeait le pays, en général, et le parti, en particulier. Cette

dissidence s'est publiquement exprimée, en mai 2001, lorsqu'un groupe de 15 hauts fonctionnaires du parti a publié une lettre ouverte adressée aux membres du FPDJ. La lettre faisait état de propositions afin de résoudre la « crise de l'Érythrée », en lançant notamment « un appel à l'instauration de l'État de droit et de la justice par des voies pacifiques et légales ». Le Secrétaire général de FPDJ a alors accusé le G-15 de tentative de déstabilisation du pays. Durant la nuit du 18 septembre 2001, 11 des 15 signataires de cette lettre ont été arrêtés, dont Aster. Ils sont détenus depuis lors au secret sans inculpation ni procès.

ENEZ ÉCRIRE

Pour qu'Aster et, plus généralement, les autres membres du G-15, prisonniers d'opinion et politiques, soient libérés!

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



Le mois de décembre 2014 a marqué le 30e anniversaire de la fuite de gaz survenue en 1984 à Bhopal, en Inde. Les survivants souffrent encore de graves problèmes de santé liés à la fuite et à la pollution émanant du site de l'usine. L'entreprise responsable, Union Carbide (aujourd'hui filiale de The Dow Chemical Company), basée aux États-Unis, a toujours refusé de comparaître devant la justice indienne.

 **PONT-À-CELLES**

LES HABITANTS DE BHOPAL

Victimes d'une des pires catastrophes industrielles jamais survenues, les habitants de Bhopal attendent depuis trente ans que justice leur soit rendue.

Bhopal, Inde, 1984. Un gaz toxique contenant des produits chimiques mortels s'échappe d'une usine de pesticides à Bhopal. L'impact immédiat de cette fuite sur la population est dévastateur. On estime qu'entre 7 000 et 10 000 personnes sont mortes dans les trois jours qui ont suivi l'accident. À long terme, ce seront plusieurs générations qui en souffriront. De plus, la grave contamination de l'environnement générée par les activités de l'usine n'a jamais fait l'objet d'un nettoyage adéquat.

Union Carbide n'a jamais daigné se présenter devant la justice indienne pour répondre de l'inculpation pénale d'homicide

volontaire ne pouvant être assimilé à un meurtre. Cependant, un tribunal de Bhopal a demandé en novembre 2014 la délivrance d'une nouvelle citation. Le même mois, le gouvernement indien a accepté d'utiliser des données médicales et scientifiques pour élargir une action contre l'entreprise américaine.

Il faut que les entreprises impliquées dans la catastrophe assument leurs responsabilités en prenant en charge les frais d'une indemnisation adéquate des victimes de la fuite de gaz, en se conformant à la procédure pénale en cours et en couvrant les coûts de l'opération de nettoyage.

VENEZ ÉCRIRE

Pour soutenir les habitants de Bhopal dans leur combat pour la justice ! N'attendons pas 30 ans de plus !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



En Chine, les personnes qui pratiquent des religions interdites par l'État risquent d'être harcelées, arrêtées arbitrairement, emprisonnées et soumises à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements. Les adeptes du Fa Lun Gong, notamment, sont toujours en butte à des persécutions.



CHIMAY



EVERE

CHEN ZHENPING

Emprisonnée du fait de sa conviction religieuse, Chen Zhenping aurait été torturée et condamnée sans même avoir été interrogée. Désormais libérée, elle reste placée sous étroite surveillance.

Chen Zhenping, une pratiquante du Falun Gong (mouvement spirituel basé sur la respiration traditionnelle chinoise et sur des exercices de méditation), a été arrêtée en août 2008 pour « utilisation d'une organisation hérétique pour détourner la loi ». Après l'arrestation de Chen, ses proches ont tenté d'engager des avocats afin de lui assurer une assistance juridique, mais sans succès. Seulement trois mois après son arrestation, ses proches ont appris que Chen avait été condamnée à huit ans d'emprisonnement.

À la mi-février 2010, une autre pratiquante du Falun Gong,

détenue dans la même prison que Chen Zhenping, a été libérée. Elle a indiqué que Chen avait été brutalement torturée et s'était vu administrer des médicaments de force qui avaient porté atteinte à son système nerveux central. Chen avait été déshabillée et rouée de coups et avait reçu des décharges électriques sur les parties sensibles de son corps. Les pratiquants du Falun Gong qui refusent d'abjurer leurs croyances sont soumis à un traitement sévère en détention, qui s'intensifie souvent jusqu'à ce qu'ils fléchissent. En 2013, Chen Zhenping a été remise en liberté, mais reste placée sous une surveillance très étroite. Sa santé et sa situation demeurent préoccupantes.

VENEZ ÉCRIRE

Pour que la Chine cesse d'emprisonner des personnes uniquement du fait de leurs convictions religieuses !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



Au Burundi, les mesures de répression visant les détracteurs du gouvernement, notamment les militants de la société civile et les journalistes, sont vives. Par ailleurs, de lourds soupçons de corruption pèsent sur l'appareil judiciaire et les autorités s'abstiennent d'enquêter sérieusement sur les affaires politiquement sensibles.

© Private



ERNEST MANIRUMVA

Ernest Manirumva a payé de sa vie ses enquêtes sur des cas de corruption au sein de la police. Si des condamnations sont tombées depuis lors, toutes les responsabilités n'ont pas été établies.

Le corps poignardé d'Ernest Manirumva, vice-président de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques, a été découvert le 9 avril 2009. Peu avant sa mort, il enquêtait sur des affaires de corruption policière et de tentatives d'achat illégal d'armes à feu en provenance de Malaisie par la police. Le gouvernement du Burundi a pris certaines mesures pour identifier les responsables de ce meurtre, mais les organisations de la société civile ont toujours reproché aux autorités de ne pas avoir exploré toutes les pistes et de ne pas avoir mené une enquête indépendante.

Le 14 juillet 2010, s'est ouvert à la Cour d'appel de Bujumbura le procès de 16 suspects parmi lesquels figuraient des policiers, des civils et des combattants démobilisés. Cependant, les groupes de la société civile, membres de la campagne « Justice pour Ernest Manirumva », ont insisté sur le fait que d'autres suspects, tels que de hauts responsables des services de sécurité et de la police nationale, n'avaient pas été inculpés. Le 22 mai 2012, quatorze personnes ont été condamnées, mais les sentiments de déception et de frustration dominant alors que des irrégularités de procédure mettent sérieusement en doute l'impartialité du tribunal.

VENEZ SIGNER

Pour que le procès entourant le meurtre d'Ernest Manirumva soit mené dans des conditions qui permettent de condamner toutes les personnes ayant une responsabilité dans ce crime !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



En Turquie, il est fréquent que des policiers aient recours à la force de façon excessive et abusive contre des manifestants pacifiques. Les enquêtes sur des violences commises par des fonctionnaires sont inefficaces et la possibilité pour les victimes d'obtenir justice est faible.



© Amnesty International

 **WOLUWE-SAINT-PIERRE**

HAKAN YAMAN

Torturé par des policiers il y a plus de deux ans, Hakan Yaman a notamment perdu un œil et les fractures et brûlures dont ils souffraient ont nécessité six opérations chirurgicales. Aucune poursuite n'a encore été engagée à l'encontre de ses agresseurs.

Le 3 juin 2013, durant les manifestations du parc Gezi à Istanbul, Hakan Yaman, un chauffeur de minibus âgé de 37 ans et père de 2 enfants, s'est fait sauvagement agresser par des policiers alors qu'il ne manifestait pas. Désormais, Hakan souffre de blessures graves au visage et à la tête. Il a perdu un œil, a eu une fracture du crâne et des brûlures au deuxième degré. Hakan a porté plainte au pénal pour tentative d'assassinat. Il est aujourd'hui sans emploi et

profondément traumatisé.

L'agression a été filmée à partir d'un téléphone mobile et les images permettent d'identifier clairement le véhicule canon à eau qui se trouvait à proximité des policiers. Cependant, les policiers impliqués dans le passage à tabac de Hakan Yaman ne sont toujours pas identifiés. Le retard qu'a pris l'enquête donne à Hakan Yaman le sentiment qu'il n'obtiendra pas justice. Ce risque d'impunité, ajouté aux lésions et traumatismes qui ont bouleversé la vie d'Hakan, compromet son rétablissement à long terme.

Il est primordial qu'une enquête efficace, indépendante et impartiale soit menée afin d'identifier et de poursuivre les responsables de l'attaque contre Hakan Yaman.

VENEZ SIGNER

En faveur d'Hakan et pour que ses agresseurs soient traduits en justice !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



En Iran, le pouvoir judiciaire reste soumis aux ingérences des services de sécurité. Les procès, particulièrement ceux qui se déroulent devant des tribunaux révolutionnaires, sont le plus souvent iniques. Les procureurs sont autorisés à empêcher les avocats d'avoir accès à une partie, voire à la totalité des documents à charge dans les affaires liées à la sécurité nationale. Les tribunaux condamnent des accusés en l'absence d'avocats ou sur la base d'« aveux » ou d'autres éléments obtenus sous la torture.



 **BLEGNY**  **BRUXELLES-VILLE**

 **NAMUR**  **LIÈGE**  **UCCLE**

 **SCHAERBEEK**  **OTTIGNIES LLN**

HAMID BABAEI

Condamné à six ans d'emprisonnement pour des motifs hasardeux par la justice de son pays, Hamid Babaei, étudiant iranien en Belgique, n'a jamais eu droit à un procès équitable.

Iran, 13 août 2013. Au moment de reprendre l'avion vers la Belgique, où il y suit des études, Hamid n'est pas autorisé à quitter le territoire iranien et est convoqué au ministère du Renseignement. Sa femme, Cobra Parasajoo, étudiante en Belgique elle aussi, l'accompagne mais ne peut assister à l'entretien. À la fin de la journée, elle apprend que son mari a été arrêté. Le 21 décembre 2013, Hamid est condamné à six ans d'emprisonnement pour « atteinte à la sécurité nationale par la communication avec des États hostiles ».

Le motif réel de cette condamnation est vraisemblablement son refus d'espionner d'autres étudiants iraniens en Belgique, ce que lui avait demandé le ministère du Renseignement. Hamid n'a pas eu le droit de consulter l'avocat de son choix et l'appel qu'il avait interjeté en février 2014 a été rejeté. En février, il a été placé à l'isolement puis transféré de la prison d'Evin (Téhéran) à celle de Rajai Shahr (Karaj), connue pour ses conditions de détention plus rudes encore. Or, il souffre de problèmes de santé sérieux et son état actuel est préoccupant.

VENEZ ÉCRIRE

Pour qu'Hamid ait le droit d'exiger l'avocat de son choix, de voir sa famille et de bénéficier de soins médicaux !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres

JOHN JEANETTE SOLSTAD REMØ

Toute sa vie, John Jeanette a cherché à être reconnue en tant que femme. Née homme, elle s'est battue auprès des autorités norvégiennes afin de changer légalement de genre.

En Norvège, les personnes transgenres désireuses de se définir légalement par le genre qu'elles ont choisi ne peuvent le faire qu'en effectuant un « réel changement de sexe ». Mais John Jeanette avait choisi de ne pas passer par cette procédure. Le droit à sa vie privée était violé quotidiennement du fait que ses papiers d'identité indiquaient qu'elle était un homme. Pour elle, la reconnaissance légale de son genre était nécessaire afin d'être regardée comme la personne qu'elle ressentait être profondément.



En Norvège, les personnes transgenres ne peuvent obtenir un changement d'état civil qu'à l'issue d'un diagnostic psychiatrique, d'un traitement hormonal et d'une opération chirurgicale de changement de sexe, dont une stérilisation irréversible. L'optimisme est cependant de mise : le gouvernement norvégien a récemment indiqué sa volonté de changer la pratique actuelle en matière de reconnaissance juridique du genre.

Grâce à la campagne menée par Amnesty, les choses ont évolué favorablement pour John Jeanette. Lors d'une conférence de presse, le vendredi 10 avril 2015, un groupe d'experts nommé par le ministère de la Santé et des Soins a présenté son rapport « Droit au genre désiré — santé pour tous les genres » au ministre de la Santé et des Soins. Ce rapport recommande la mise en place d'une procédure transparente et accessible pour la reconnaissance légale du genre fondée sur la perception de l'identité sexuelle de l'individu, sans aucune obligation d'une période de réflexion.

VENEZ SIGNER

Pour continuer à soutenir les individus qui rencontrent le même problème que John Jeanette !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



L'État saoudien réprime violemment les personnes qui le critiquent, notamment les blogueurs et autres commentateurs en ligne, en les arrêtant et en les incarcérant. Beaucoup de ces personnes sont jugées dans le cadre de procès inéquitables par des tribunaux n'appliquant pas une procédure régulière.

 **PONT-À-CELLES**

RAIF BADAWI

Condamné notamment à 10 ans de prison et 1000 coups de fouet pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, le blogueur saoudien Raif Badawi risque chaque vendredi d'être flagellé.

Le 7 mai 2014, Raif Badawi a été condamné par le tribunal pénal de Djedda à 10 ans de prison et 1 000 coups de fouet (répartis sur 20 semaines, à raison de 50 coups chaque vendredi), assortis d'une interdiction de voyager pendant 10 ans à l'issue de sa peine, d'une interdiction d'utiliser les médias et d'une amende de 1 million de riyals saoudiens (environ 226 000 euros). Le jugement rendu contre lui est lié à la création de son site internet, « Libérez les libéraux saoudiens », et à des accusations selon lesquelles il aurait « insulté l'islam ». Raif Badawi est détenu depuis le 17 juin 2012. Son avocat,

Waleed Abu al Khair, est également en prison (voir page 27).

Le 9 janvier 2015, Raif a reçu publiquement les 50 premiers coups auxquels il a été condamné. Sur avis médical, les flagellations du 16 et du 23 janvier ont été reportées. Celles de tous les vendredis suivants ont également été reportées, mais sans motif officiel. Cette condamnation à la flagellation, châtiment qui viole l'interdiction de la torture et de tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant inscrite dans le droit international, doit être annulée au plus vite. Il est urgent que les autorités saoudiennes cessent d'accuser, de poursuivre et de condamner des militants simplement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression.

VEenez ÉCRIRE

Pour que Raif soit libéré et que sa condamnation soit annulée !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



En Iran, la peine de mort est prévue pour toute une série d'infractions, dont des crimes aussi vagues que l'« inimitié à l'égard de Dieu ». Dans de nombreux cas, la condamnation à mort intervient à l'issue d'un procès inique, et concerne un grand nombre de mineurs, ce qui va à l'encontre du droit international.

SAMAN NASEEM

Condamné à mort sur base d'aveux plus que probablement arrachés sous la torture, Saman Naseem, 17 ans au moment des faits qui lui sont reprochés, va bénéficier d'un nouveau procès.

Saman avait 17 ans quand il a été arrêté, en juillet 2011, pour son appartenance à un groupe d'opposition armée kurde et pour avoir pris les armes contre l'État. En avril 2013, il est condamné à mort pour « inimitié à l'égard de Dieu » et « corruption sur Terre », notamment en raison de son implication dans des activités armées à l'encontre des Gardiens de la révolution. Au début de l'enquête, Saman admettait avoir tiré sur ces derniers. Il est revenu sur sa déclaration, affirmant avoir tiré en l'air et ne pas connaître le

contenu des « aveux » écrits qu'il a été obligé de signer, plus que probablement après avoir été torturé.

Son exécution était programmée le 19 février 2015. Grâce à la mobilisation de milliers d'entre nous, les autorités iraniennes ont finalement annulé sa condamnation à mort. Saman fait maintenant face à un nouveau procès.

VEZ ÉCRIRE

Pour que le procès de Saman soit conforme aux normes internationales, sans recours à la peine de mort, et en accord avec les principes de justice pour les mineurs délinquants !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



Au Népal, l'obligation de rendre des comptes pour les atteintes aux droits humains et le droit des victimes à la justice, à la vérité et à des réparations continuent d'être gravement compromis. En effet, les policiers s'abstiennent de dresser des procès-verbaux introductifs, d'ouvrir des enquêtes et d'appliquer les décisions de justice, notamment dans des cas présumés d'exécution extrajudiciaire et de torture et autres mauvais traitements.



© Private

SANJIV KUMAR KARNA

Battu et arrêté par des membres de l'armée et de la police népalaise pour son implication dans un mouvement politique étudiant, Sanjiv Kumar Karna n'est plus jamais retourné chez lui.

L'étudiant Sanjiv Kumar Karna pique-niquait avec un groupe d'amis le 8 octobre 2003 à Janakpur, au sud du Népal, lorsqu'il a été arrêté avec dix de ses amis par des membres de l'armée et de la police. Au cours de leur transfert vers le commissariat de police régional à Janakpur, Sanjiv et ses amis ont été violemment passés à tabac avant d'être interrogés.

Six personnes ont par la suite été libérées, mais, depuis lors, on est sans nouvelles de Sanjiv Karna et de quatre de ses amis.

À l'époque, la police avait nié avoir arrêté ces hommes. En

2006, l'Armée népalaise a pour sa part indiqué que Sanjiv et ses amis avaient été tués lors d'une opération de police le jour de leur arrestation, mais elle a depuis lors réfuté toute implication dans leur disparition.

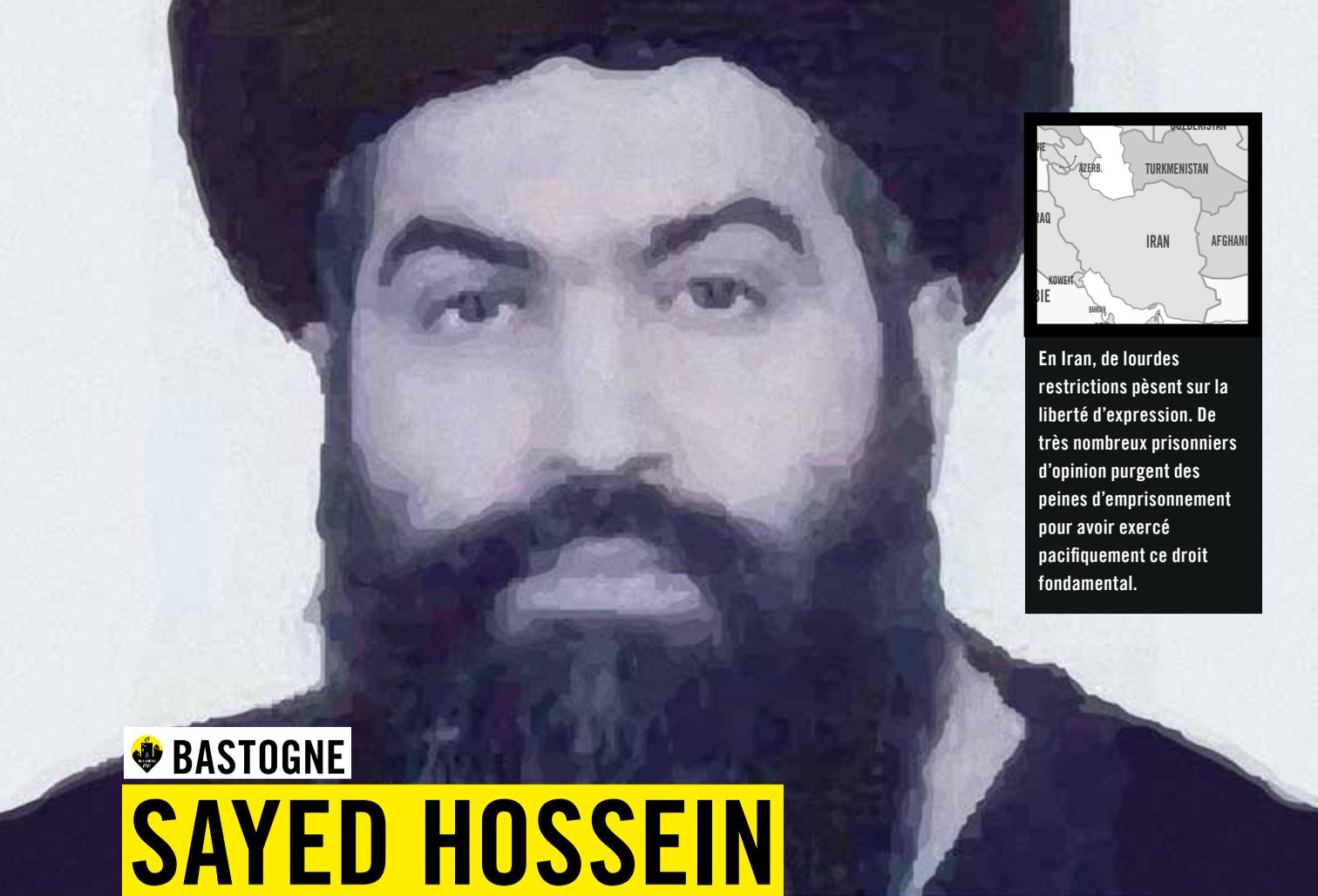
L'arrestation de Sanjiv semble être liée à son implication dans le mouvement politique étudiant et à son appartenance antérieure à la All Nepal National Independent Student Union — Revolutionary, alignée sur le Parti communiste népalais maoïste.

VENEZ ÉCRIRE

Pour que soit menée une enquête sur la disparition de Sanjiv et de ses amis et que les responsables présumés de la disparition de Sanjiv Kumar soient traduits en justice !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



En Iran, de lourdes restrictions pèsent sur la liberté d'expression. De très nombreux prisonniers d'opinion purgent des peines d'emprisonnement pour avoir exercé pacifiquement ce droit fondamental.

 **BASTOGNE**

SAYED HOSSEIN KAZEMEYNI BOROUJERDI

Emprisonné pour avoir remis en cause publiquement le principe du gouvernement par le clergé en Iran, Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi est une des nombreuses victimes du verrouillage de la liberté d'expression dans son pays.

Sayed Hossein Kazemeyni Boroujerdi est une autorité religieuse en Iran. Le 30 juin 2006, il a organisé une grande cérémonie religieuse à Téhéran, au cours de laquelle il a prôné la séparation de la religion et de la base politique de l'État. Dans les mois qui ont suivi, les autorités ont tenté de l'arrêter à plusieurs reprises, mais ses disciples les en ont empêchés. Entre le 18 et le 21 septembre 2006, Sayed a lancé des appels à Javier Solana, Haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère

et de sécurité commune et Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, au Pape et au Secrétaire général de l'ONU de l'époque, Kofi Annan.

Sayed et 300 de ses disciples ont finalement été arrêtés le 8 octobre 2006. Au cours d'une audience à huis clos devant le Tribunal spécial pour le clergé qui s'est tenue le 10 juin 2007, la peine de mort a été requise contre lui et 17 de ses disciples pour « mohareb » (inimitié à l'égard de Dieu). Heureusement, ces réquisitions ont été abandonnées. Sayed, qui souffre de graves problèmes de santé (maladie de Parkinson, diabète, hypertension artérielle, etc.), doit recevoir un traitement médical adéquat.

VENEZ ÉCRIRE

Pour que ce prisonnier d'opinion soit libéré d'urgence !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



En Colombie, il est rare que les auteurs d'atteintes aux droits humains soient amenés à rendre compte de leurs actes, notamment lorsqu'ils sont membres des forces de sécurité.



LES MÈRES DE SOACHA

En 2008, plusieurs mères vivant dans la municipalité de Soacha, en Colombie, ont perdu leurs fils, victimes d'exécutions extrajudiciaires. Depuis elles font campagne pour obtenir justice.

Depuis que leurs fils ont été tués par des unités de l'armée colombienne, plusieurs mères de Soacha se battent pour que justice soit rendue. Certains des corps des jeunes hommes portaient des signes de torture. Cependant, les enquêteurs n'ont pas cherché à investiguer les éléments établissant le crime spécifique de torture.

Depuis la découverte de fosses dans lesquelles plusieurs jeunes gens de Soacha ont été enterrés, un grand nombre

de mères et d'autres proches des victimes ont été menacés, placés sous surveillance et ont fait l'objet de harcèlements. Ces personnes craignent encore plus pour leur sécurité depuis que les soldats impliqués dans ces assassinats ont été libérés. Malgré tout, les « Mères de Soacha » ne désirent pas que le travail d'Amnesty se focalise sur leur sécurité, mais que l'action menée sur ces cas contribue à mettre fin aux exécutions extrajudiciaires.

VENEZ SIGNER

Pour que des enquêtes exhaustives et impartiales sur ces assassinats soient menées à leur terme, que les résultats soient rendus publics et que tous les responsables présumés de ces actes soient traduits en justice !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



En Arabie saoudite, les tribunaux saoudiens prononcent souvent des sentences capitales, souvent à l'issue de procès iniques, pour toute une série d'infractions. Certains accusés, dont des étrangers poursuivis pour meurtre, se sont plaints d'avoir été torturés, soumis à d'autres formes de contrainte ou encore induits en erreur afin qu'ils fassent de faux aveux durant la période précédant leur procès.



SULIAMON OLYFEMI

Condamné à mort par la justice saoudienne après avoir été déclaré coupable du meurtre d'un policier, Suliamon Olyfemi, travailleur immigré d'origine nigériane, n'a jamais cessé de clamer son innocence.

Le 28 septembre 2002, une altercation se produit entre Suliamon Olyfemi, d'autres hommes originaires de Somalie, du Ghana et du Nigéria et des laveurs de voitures. Selon certaines informations, les premiers auraient exigé des seconds de l'argent. Une bagarre aurait alors éclaté, au cours de laquelle un policier a été tué. Le lendemain, des membres des forces de sécurité se sont rendus dans le quartier et ont procédé à une vague d'arrestations.

Au terme d'un procès inique, Suliamon Olyfemi, qui n'a jamais cessé de clamer son innocence, a été condamné à mort. Les douze autres prévenus, arrêtés en même temps que lui, ont été condamnés à des peines d'emprisonnement et à des châtiments corporels. Leur procès s'est déroulé entièrement en arabe, une langue qu'ils ne parlent pas et aucun interprète ne les a assistés. Certains ont affirmé avoir subi des tortures et d'autres formes de mauvais traitements afin de les contraindre à avouer leur participation à ce meurtre.

VENEZ SIGNER

Pour que Suliamon puisse exercer réellement son droit de faire contrôler la légalité de sa détention, de former un recours en grâce ou de demander que sa peine soit commuée !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



Au Myanmar, la liberté d'expression est très fortement restreinte et de très nombreux défenseurs des droits humains, journalistes, militants politiques et paysans sont arrêtés ou emprisonnés alors qu'ils ne font qu'exercer pacifiquement leurs droits.

THE UNITY FIVE

Condamnés à sept ans d'emprisonnement pour avoir voulu informer leurs concitoyens, les journalistes de Unity sont les victimes de la politique d'étouffement de toute voix dissidente par les autorités du Myanmar.

Janvier 2014. Le journal Unity publie un article sur une usine secrète d'armes chimiques. D'après l'article, l'usine a été construite en 2009 sur des terrains confisqués à des agriculteurs. Quelques jours après la publication de l'article, les journalistes Lu Maw Naing, Yarzar Oo, Paing Thet Kyaw et Sithu Soe ainsi que le président-directeur général du journal, Tint San, sont arrêtés et emprisonnés.

Selon une déclaration publiée par les médias d'État le 16 février 2014, ces personnes sont accusées de « divulgation de

secrets d'État, effraction dans une zone restreinte de l'usine, prise de photographies et complicité ». En octobre, le tribunal régional de Magway a condamné chacun de ces hommes à sept ans d'emprisonnement. Le journal Unity a été contraint de fermer et ces condamnations ont eu un effet dissuasif et intimidant sur les journalistes travaillant dans ce pays. Le 21 mai 2015, la Cour suprême a rejeté l'appel en dernier ressort des cinq journalistes, dont l'état de santé est préoccupant. Toutes les voies de recours sont maintenant épuisées.

VENEZ SIGNER

Pour que ces 5 prisonniers d'opinion soient remis en liberté immédiatement et inconditionnellement!

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



En Chine, les autorités restreignent systématiquement la liberté d'information et se servent de la législation pénale pour réprimer la liberté d'expression. Elles ont ainsi procédé à l'arrestation et à l'emprisonnement de militants dont les publications sur internet avaient été vues plus de 5 000 fois ou partagées plus de 500 fois.



YANG TONGYAN

Pour avoir voulu s'exprimer librement, Yang Tongyan a été condamné à 12 ans d'emprisonnement pour « subversion ».

Yang Tongyan a été arrêté le 25 décembre 2004 pour « incitation à la subversion ». Remis en liberté sous caution, il est officiellement arrêté le 20 janvier 2006. Quelques mois plus tard, il a été condamné à huis clos à douze ans d'emprisonnement par le tribunal populaire intermédiaire de Zhenjiang.

Sa condamnation a été motivée par ses écrits favorables au changement politique et démocratique en Chine. Il a aussi été accusé de redistribuer à des dissidents emprisonnés et à leurs familles de l'argent reçu de l'étranger. Pour sa défense, Yang Tongyan a fait valoir qu'il avait simplement exercé son droit à la liberté d'expression pour faire connaître son aspiration à la démocratie. Il a ajouté que l'utilisation de fonds reçus de l'étranger

relevait de l'aide humanitaire.

En 2007, il aurait été contraint d'effectuer des travaux forcés dans un environnement apparemment toxique pendant 8 à 10 heures par jour. Sa santé se serait détériorée au cours de son séjour en prison (il souffre par ailleurs de diabète, d'arthrite et d'hypertension artérielle). En décembre 2012, ses proches ont demandé sa libération pour raisons médicales, mais cette requête a été rejetée. À plusieurs reprises, Yang s'est vu proposer d'être libéré s'il acceptait de signer des « aveux » confessant ses crimes présumés, mais il a toujours refusé.

VENEZ SIGNER

Afin que Yang soit libéré immédiatement et sans condition !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



En Arabie saoudite, les autorités ne tolèrent pas la dissidence. Elles prennent ainsi des mesures répressives — notamment les lois antiterroristes — contre les personnes qui les critiquent, au premier rang desquels les défenseurs des droits humains.

WALEED ABU AL-KHAIR

Éminent défenseur des droits humains et avocat saoudien, Waleed Abu al-Khair, condamné à 15 ans d'emprisonnement pour avoir « désobéi au souverain et cherché à lui ôter sa légitimité », doit être libéré au plus vite.

Waleed Abu al-Khair est le fondateur, en 2008, de l'Observatoire des droits humains en Arabie saoudite. Il a assuré la défense de nombreuses victimes, y compris quelques-uns des 16 réformistes qui purgent des peines allant jusqu'à 30 ans d'emprisonnement pour leur activisme pacifique. Parmi ses clients, figure Raif Badawi, le blogueur saoudien condamné notamment à 1 000 coups de fouet pour avoir exprimé librement son opinion (voir page 19).

Le 6 juillet 2014, Waleed a été condamné par le Tribunal pénal spécial à 15 ans d'emprisonnement, assortis d'une amende s'élevant à 200 000 riyals (environ 45 000 euros) et d'une interdiction de voyager durant 15 ans. Ce tribunal l'a déclaré coupable d'avoir « désobéi au souverain et cherché à lui ôter sa légitimité », « insulté le pouvoir judiciaire et remis en cause l'intégrité des juges », « créé une organisation non autorisée », « nuï à la réputation de l'État en communiquant avec des organisations internationales » et « rédigé, enregistré et envoyé des informations troublant l'ordre public ». Il est le premier défenseur des droits humains jugé et condamné en vertu de la nouvelle loi antiterroriste. Sa condamnation a été confirmée en appel le 12 janvier 2015.

VENEZ ÉCRIRE

Pour que sa sentence soit annulée !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur www.amnesty.be/villeslumieres



AMNESTY INTERNATIONAL
BELGIQUEFRANCOPHONESOUTIENT
#REFUGEESWELCOME

WWW.REFUGEES-WELCOME.BE